

Attestation de domicile

Par **Shakipu**, le **28/08/2008** à **14:37**

Bonjour à tous,

J'espère poster dans la bonne section...

J'ai une question concernant l'attestation de domicile : ma copine doit habiter à Roubaix pour son travail (une histoire de prime de l'état) mais c'est à 2 heures de route de chez moi, alors pour aller la voir, c'est pas jouasse... Elle voudrait qu'un ami habitant Roubaix lui fasse une attestation de domicile chez lui et qu'elle continue d'habiter près de chez moi... Est-ce légal ?

En bref pour ceux qui auront pas compris mon histoire : est-ce légal et possible de présenter une attestation de domicile pour un domicile qui n'est pas le sien ?

Merci d'avance

Par **Olivier**, le **28/08/2008** à **14:52**

à condition de jouer le jeu fiscalement je ne vois pas où est le problème... ce qui signifie payer la taxe d'habitation à roubaix et faire transférer son courrier là bas... !

Bref c'est pas gagné quoi (sans parler de la faute professionnelle vis a vis de son employeur...)

et pis zut c'est joli roubaix, tu n'as qu'à y aller avec elle ! arrow: found or type unknown

Par **Katharina**, le **28/08/2008** à **21:17**

[quote="Olivier":2hnjee9c]

et pis zut c'est joli roubaix, tu n'as qu'à y aller avec elle ! arrow: found or type unknown [/quote:2hnjee9c]

Ah bon ? Perso la dernière fois que ma mère a été à Roubaix, sa voiture a bien souffert lol et niveau paysage il y a mieux !

Par **Septen**, le **28/08/2008** à **21:58**

Bonjour,

[quote="Olivier":3l05ex0g]

:arrow:

et pis zut [b:3l05ex0g]c'est joli roubaix[/b:3l05ex0g], tu n'as qu'à y aller avec elle ! Image not found or type unknown

[/quote:3l05ex0g]
!shock: .shock:

Image not found or type unknown

:lol:

Ca fait longtemps que vous n'êtes pas venu chez les chtit cher admin ? Image not found or type unknown

Par **Shakipu**, le **29/08/2008** à **09:50**

:lol:

Roubaix joli ? Image not found or type unknown

Autant dire qu'Armentières est riche et que Lens est grand comme Paris...

Peut pas habiter avec elle, j'ai pas 18 ans...

Et pour cette histoire de taxe, y a pas moyen de dire qu'elle est en colocation et que son pote paye tout ?

EDIT : DEUXIEME EDIT DE L'ADMIN. LA TROISIEME ITERATION DU COMMENTAIRE SUPPRIME ENTRAINERA LA SUPPRESSION PURE ET SIMPLE DU COMPTE.

Par **Ishou**, le **29/08/2008** à **10:42**

Ptite précision: quand vous dites qu'elle est pas française, ça veut dire qu'elle est d'origine étrangère, ou qu'elle est d'une autre nationalité?

Par **Olivier**, le **29/08/2008** à **10:51**

:lol:

[quote="Shakipu"]Roubaix joli ? Image not found or type unknown

Autant dire qu'Armentières est riche et que Lens est grand comme Paris...

Peut pas habiter avec elle, j'ai pas 18 ans...

Et pour cette histoire de taxe, y a pas moyen de dire qu'elle est en colocation et que son pote paye tout ?

EDIT DE L'ADMIN : Commentaire à vocation injurieuse supprimé

Par **Olivier**, le **29/08/2008** à **10:54**

[quote="Shakipu":sg42gclb]Peut pas habiter avec elle, j'ai pas 18 ans...[/quote:sg42gclb]

AH effectivement là je comprends mieux... eh ben il faut commencer par faire un petit brin d'autocritique et comprendre qu'on peut pas toujours tout avoir... et puis, tu es sur que c'est la

bonne et que ça vaut le coup de faire des trucs illégaux ??? 

Par **Katharina**, le **29/08/2008** à **11:11**

Perso j'ai habité avec mon copain bien avant ma majorité, mais bon, mes parents l'ont

compris et ne l'ont pas attaqué pour kidnapping 

Par **Shakipu**, le **01/09/2008** à **19:05**

C'est bien, vous répondez.. Mais ça fait pas avancer le shmilblik... J'ai toujours pas eu la réponse à ma question... En se déclarant colocataire, est-on obligé de payer une partie des taxes ?

Par **Kem**, le **02/09/2008** à **12:32**

Ben non.

C'est un arrangement entre-vous, ça.

Tant que l'Administration a son argent avec la bonne communication, peu importe qui la règle.